Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-2026011110MADgr-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Bastia
CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 novembre 2026

Objet : Mise à disposition d'une grue de levage aux membres de la prud'homie de Bastia / Cap Corse

Date de la convocation : 6 novembre 2026
Date d'affichage de la convocation : 6 novembre 2026
L'an deux mille vingt-six, le douze novembre à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43
Nombre de membres en exercice : 43
Quorum : 22
Nombre de membres présents : 38
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Monsieur Didier GRASSI ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Monsieur François FABIANI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Laurent PAPAZIAN ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Monsieur Sylvain FANTI ; Madame Allison FIESCHI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur BATTINI Nicolas ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents :

Ont donné pouvoir :
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Paul TIERI à Monsieur Antoine GRAZIANI ;
Monsieur Philippe CIMINO à Madame Hélène BERETTI ;
Monsieur Matthieu RICCI à Madame Allison FIESCHI
Monsieur Jean-Sébastien de CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Antoine Graziani élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2122-21 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 9 novembre 2026 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02B-212000335-20261123-20260111110MADgr-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 24/11/2026
Publication : 24/11/2026

Considérant que la capitainerie du vieux port de Bastia envisage d'acquérir une grue de levage destinée à l'utilisation des opérations de maintenance dans l'enceinte portuaire ;

Considérant la commune entend accompagner les professionnels exerçant au sein du bassin du Vieux-Port en leur offrant des conditions d'exploitation adaptées à leurs besoins, étant soucieuse de préserver et de valoriser la pêche professionnelle, activité fortement intégrée à l'identité maritime et au patrimoine bastiais ;

Considérant la volonté de la commune de mettre à la disposition des pêcheurs professionnels, le matériel spécifique nécessaire à l'exercice de leur activité, afin de favoriser leurs relations constructives ;

Considérant que cette initiative témoigne de la volonté municipale de soutenir durablement cette profession, de contribuer à la pérennité de ses savoir-faire traditionnels et de préserver la place qu'elle occupe dans l'histoire, le patrimoine et la vie économique du Vieux-Port de Bastia ;

Considérant que la commune de Bastia, via la convention jointe en annexe, s'engage ainsi à mettre cet outil à disposition des pêcheurs professionnels ;

Considérant que les coûts d'entretien et de contrôle périodique du matériel seront répartis au prorata de l'utilisation effective de l'outil tel que prévu dans la convention ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe VIGNOLI,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,
A la majorité de votants, Monsieur Nicolas BATTINI, Monsieur Michel BRUSCHINI et Madame Valérie IDDA s'étant abstenus

Article 1 :

- **Approuve** les termes de la convention de mise à disposition d'une grue de levage entre la régie du Vieux-Port et la prud'homie Bastia / Cap Corse.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Antoine GRAZIANI

Le Maire,

Signé électroniquement le 20/11/2026

Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.
La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.